Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D134-DE

Publié le : mercredi 7 octobre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice :
48

Présents à la séance :
43 + 2 pouvoirs

Date de la convocation :
24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois de septembre, le Conseil de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Salle du Marais à Branges sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Etaient présents : M. Anthony VADOT, M. Didier FRANCOIS, Mme Aurélie GRAVALLON, Mme Fabienne BUISSON, M. Vincent CAVALIERE, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. Sébastien MARTINET, M. Pierre VYON, M. Jean-Pierre DALOZ, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Mme Cécile GILLET, Mme Nelly RODOT, M. Robert CHASSERY, Mme Patricia TISSERAND, M. Gérald ROY, Mme Josette LETOUBLON, Mme Hélène OGES, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER (suppléante), M. Guy MASSOT (suppléant), M. Raphaël MOREY, Mme Carine CHEVAILLER, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier LAURENCY, M. David COLIN, M. Jean-Philippe LOYER, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Sylvie MARTIN, M. Patrice MARLIN, Mme Alexandra POURPRIX, M. Laurent VAIRET, M. Frédéric CANNARD, Mme Joan BOULEUX, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Etaient excusés : Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Bertrand RODOT, Madame Elodie BERNARD, M. Jacques MOUGENOT pouvoir donné à M. Frédéric BOUCHET, M. Guillaume BADET pouvoir donné à Mme Hélène OGES, M. Stéphane BESSON suppléé par Mme Sabine SCHEFFER, Mme Elise MYAT suppléée par M. Guy MASSOT.

Secrétaire de séance : M. Vincent CAVALIERE.

4.1 PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.

C2026-134 Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activités

Monsieur le Président,

RAPPELLE que conformément à l'article L323-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Président indique qu'une directrice adjointe d'accueil de loisirs est actuellement en congé maladie ordinaire depuis novembre 2025. Également, la gestionnaire carrière au sein du service des

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D134-DE

Publié le : mercredi 7 octobre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

ressources humaines est actuellement en congé maladie ordinaire depuis mars 2026. Afin de limiter les contrats pour remplacement durant ces absences, il est proposé de créer un poste non permanent à temps complet de directeur(rice) adjointe d'accueil de loisirs et un poste non permanent à temps complet de gestionnaire carrière.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

CRÉE un emploi non permanent de directeur(rice) adjoint(e) d'accueil de loisirs sur les cadres d'emplois des adjoints d'animation territoriaux et des animateurs territoriaux dans la limite d'un temps complet pour une durée de 6 mois sur une période de 18 mois.

CRÉE un emploi non permanent à temps complet de gestionnaire carrière sur les cadres d'emplois des adjoints administratifs et rédacteurs pour une durée de 6 mois sur une période de 18 mois

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance :
Vincent CAVALIERE

Date 07 octobre 2026

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 07 octobre 2026